



Communiqué de presse

Berne, le 10 juin 2021

Conseils de sécurité du CIPI pour la saison des grillades

Après le temps pluvieux et froid de ces dernières semaines, on se réjouit d'autant plus de pouvoir organiser de belles grillades cet été. Cependant, n'oublions pas que la prudence est de mise non seulement pendant la grillade, mais aussi après le repas quand il s'agit d'éliminer les cendres. Le Centre d'information pour la prévention des incendies (CIPI) déconseille vivement le recours à des allume-feu liquides. Il recommande par ailleurs de maintenir une distance minimale d'un mètre entre les matériaux combustibles et le gril. Quant aux cendres, il convient de les laisser refroidir pendant au moins 48 heures avant de les jeter.

Négligence et impatience autour du barbecue sont à l'origine de nombreux accidents pouvant causer de graves brûlures et des incendies. Le CIPI déconseille vivement le recours à des allume-feu liquides tels que l'alcool à brûler ou l'essence, car ils peuvent provoquer des incendies explosifs et infliger de graves blessures. Parmi les moyens sûrs et efficaces pour allumer le gril, on trouve les cubes allume-feu, la pâte combustible ou les cheminées d'allumage.

Il ne faut pas sous-estimer les étincelles qui jaillissent des grils au charbon de bois. C'est pourquoi les matériaux facilement inflammables tels que les magazines ou les meubles de jardin doivent se trouver à plus d'un mètre du gril. Après une grillade, il convient de bien laisser refroidir les cendres pendant 48 heures. La meilleure solution consiste à les transvaser dans un récipient muni d'un couvercle et résistant au feu que l'on prendra soin de poser sur une surface incombustible.

Les grils à gaz ou électriques ne sont pas moins dangereux. Pour éviter tout accident, il est important de suivre les conseils ci-après du CIPI.

Mesures générales de précaution pour les barbecues.

- Vérifiez que le gril est installé de manière stable sur une surface plane à l'extérieur.
- Observez toujours une distance minimale d'un mètre par rapport aux matériaux combustibles.
- Surveillez les enfants et les animaux à proximité du gril.
- Ayez toujours à disposition un arrosoir rempli d'eau ou une couverture anti-feu en cas d'urgence.



Consignes de sécurité pour les grils au charbon de bois

- Pour faciliter l'allumage du gril, utilisez des cubes allume-feu, de la pâte combustible ou des cheminées d'allumage. N'utilisez jamais d'allume-feu liquide.
- Laissez les cendres refroidir pendant au moins 48 heures et arrosez-les bien avant de les jeter avec les ordures ménagères.

Consignes de sécurité pour les grils au gaz

- Vérifiez régulièrement l'étanchéité des conduites de gaz. Pour cela, enduisez-les d'eau savonneuse. Les bulles vous indiqueront les éventuelles zones non étanches. Remplacez immédiatement les conduites poreuses et non étanches.
- Respectez strictement l'interdiction de fumer à proximité du grill.
- Stockez les bouteilles de gaz toujours à l'air libre.

Consignes de sécurité pour les grils électriques

- Avant la grillade, contrôlez que le câble ne présente pas de défauts. Remplacez-le si vous constatez qu'il est défectueux.

Pour plus de conseils de sécurité, rendez-vous sur bfb-cipi.ch/gril

Contact presse :

Rolf Meier

Service de presse du Centre d'information pour la prévention des incendies (CIPi)

T +41 (0)31 320 22 82, media@bfb-cipi.ch

Le Centre d'information pour la prévention des incendies CIPi a pour mission de sensibiliser la population aux dangers du feu. Son action se concentre sur la prévention des incendies et des dommages aux personnes, aux animaux, aux biens et à l'environnement. Financé par les établissements cantonaux d'assurance, c'est sur leur mandat que le CIPi s'engage dans la prévention. Il ne poursuit pas de but lucratif et son siège se trouve à Berne, auprès de l'Association des établissements cantonaux d'assurance AECA.

Retrouvez désormais également sur les médias sociaux nos articles d'actualité en lien avec la prévention des incendies.

